

Québec, le 13 juin 2023

Madame Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, 6<sup>e</sup> étage, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet de réaménagement de la cellule n°6 au  
centre de traitement Stablex à Blainville  
Demande d'information de la commission (DQ13)  
(Dossier 3211-21-014)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour les questions adressées le 12 juin 2023 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargée de l'audience publique du projet en titre.

**Question 1 : Veuillez présenter distinctement les quantités de sols contaminés enfouis, traités et valorisés au cours de 2013 à 2022.**

Le tableau suivant représente les données annuelles distinctes en tonne de sols contaminés enfouis, traités et valorisés comme recouvrement dans les lieux d'enfouissement technique de 2013 à 2020 :

Dates	Sols enfouis (t)	Sols traités (t)	Sols valorisés en LET (t)
2013	383 572	801 478	683 928
2014	487 907	1 074 102	796 627
2015	440 478	1 075 769	1 159 065
2016	572 144	1 207 161	1 213 886
2017	600 292	1 224 586	1 310 807
2018	389 592	821 680	1 247 955
2019	546 709	1 004 362	1 522 345
2020	473 756	977 232	1 273 457

Il est à noter que les sols valorisés peuvent avoir été préalablement traités ou non.

Avant l'entrée en vigueur du règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, seules les quantités de sols valorisés dans les lieux d'enfouissement technique étaient compilées. La quantité de sols valorisés dans les lieux d'enfouissement techniques n'est donc pas un indicateur juste de la quantité de sols valorisés au Québec. Il est à noter que le règlement concernant la traçabilité des sols contaminés est entré pleinement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 associé au système gouvernemental de traçabilité Traces Québec, devraient permettre dans le futur une estimation de la quantité globale de sols valorisés au Québec.

Finalement, il est important de noter que les sols valorisés au site de Stablex peuvent sous certaines conditions être contaminés en concentrations supérieures aux critères C du guide d'intervention alors que les sols valorisés ailleurs au Québec en dehors du terrain d'origine doivent avoir des concentrations en contaminants inférieures à B ou C selon l'option de valorisation (se référer à l'annexe 5 du guide d'intervention – *Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*).

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec M<sup>me</sup> Sylvie Chevalier de la direction des lieux contaminés.

**Question 2 :** Selon les affirmations de l'initiateur et du MELCCFP, Stablex procéderait elle-même aux différents essais chimiques et physiques sur les intrants et sur le produit Stablex. La commission d'enquête a d'ailleurs appris que le laboratoire d'analyses de Stablex Canada Inc. est accrédité par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Elle constate par ailleurs que plusieurs autres entreprises privées oeuvrant dans le secteur de l'industrie lourde sont accréditées pour faire des analyses pour leur clientèle interne (p.ex. Glencore, Alcoa, Mine Canadian Malartic, etc.).

**Question 2A : Pourquoi certaines entreprises privées sont autorisées à procéder à des analyses à l'interne plutôt que de faire appel à un laboratoire accrédité indépendant ?**

**Question 2B : Est-ce que le laboratoire accrédité de Stablex est audité ? Si oui, à quand remonte le dernier audit ? Y-a-t-il eu des non-conformités ? Dans ce cas, veuillez préciser.**

**Réponse question 2A :** Plusieurs règlements en application de la Loi sur la qualité de l'environnement exigent que les analyses soient faites par un laboratoire accrédité (eau, air, sols, matières dangereuses). Il revient à l'exploitant de sélectionner son fournisseur de service d'analyse accrédité. La réglementation n'exige toutefois pas que les analyses soient réalisées par un laboratoire indépendant.

Pour plusieurs raisons, certaines entreprises choisissent de confier leurs analyses à un laboratoire accrédité sous-traitant. À l'inverse, la présence sur les lieux d'un laboratoire accrédité peut être privilégié. Il s'agit essentiellement d'un choix de gestion laissé aux entreprises.

Plusieurs analyses effectuées dans les entreprises de gestion de MDR servent à des besoins internes et ne sont aucunement liées à une exigence réglementaire. Par exemple, les analyses visant à tester la stabilité du produit Stablex ne sont pas associées à une exigence réglementaire. Elles sont plutôt faites en support au procédé industriel selon les conditions de l'autorisation. Ces analyses opérationnelles peuvent être réalisées par des laboratoires non accrédités. Autrement, les analyses exigées par la réglementation doivent être réalisées par des laboratoires accrédités (par exemple, ce serait le cas pour classer une matière dangereuse résiduelle selon l'article 3 du Règlement sur les matières dangereuses).

**Réponse question 2B :** Le laboratoire Stablex de Blainville est accrédité pour les analyses qu'on retrouve à sa [portée d'accréditation](#) par le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse, le PALA.

La dernière évaluation du laboratoire a été réalisée du 16 au 18 août 2022. Il s'agissait de la première évaluation sur site du laboratoire. La totalité des non-conformités soulevées lors de cette évaluation a été corrigée à la satisfaction des évaluateurs et en conformité avec le PALA.

Il a ensuite participé à une série d'essais d'aptitude couvrant les domaines pour lesquels le laboratoire a présenté une demande d'accréditation. Un essai d'aptitude consiste en une série d'échantillons que le laboratoire reçoit et qu'il doit analyser tout en ignorant la concentration des contaminants qu'on y retrouve. Il est ensuite évalué selon la justesse des résultats fournis. La réussite de ces essais a permis au laboratoire de recevoir sa première accréditation le 6 avril 2023 pour les domaines aujourd'hui disponibles dans sa portée d'accréditation.

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec M. Hugo Langlois et M. Christian Balg de la Direction des matières dangereuses et des pesticides.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

*Original signé*

Patrice Savoie, M.Env.

Porte-parole

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Ministère de l'Environnement, de

la Lutte contre les changements climatiques,

de la Faune et des Parcs

c. c. : M. Ian Courtemanche, directeur général de l'évaluation  
environnementale et stratégique